

# Description de la flotte méditerranéenne aux petits métiers (notamment palangriers et fileyeurs)

## SECONDE PARTIE : tous les autres petits Métiers

**1<sup>er</sup> Octobre 2022**

**Rapport préparé par :** Jérôme Bourjea, Norbert Billet, Grégoire Certain, Emilie Leblond, Samuel Le Blond (Norgay), Emilie Le Roy, Emmanuel Tessier

**Relecture :** Thierry Laugier, Alain Biseau

*« Cette expertise a été réalisée conformément au processus interne P9 ('produire des expertises et fournir des avis') certifié ISO-9001 et selon la [charte de l'expertise et de l'avis à l'Ifremer](#), en explorant les liens d'intérêt des experts sollicités tant vis à vis du demandeur que du sujet de l'expertise »*

## Contexte

La France, a mis en œuvre plusieurs plans de gestion « petits métiers » par arrêté du 13 mai 2014 portant adoption de plans de gestion pour les activités de pêche professionnelle à la senne tournante coulissante, à la drague, à la senne de plage et au gangui en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

Cependant, la plupart des métiers pratiqués ne font actuellement pas l'objet d'un encadrement, et peu de stocks côtiers font l'objet d'une évaluation.

La Commission Européenne souhaite encadrer à terme ces « petits métiers », à travers le plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux en Méditerranée occidentale et modifiant le règlement (UE) n° 508/2014 (plan WestMed).

Par ailleurs, la CGPM a adopté en 2018 un plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en Mer Noire.

Ce plan comporte notamment les actions suivantes :

- Adopter, dès que possible, une caractérisation de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire qui prenne en considération son importance socioéconomique et ses spécificités, sur la base d'un ensemble de critères indicatifs (taille du bateau, engin utilisé, durée des sorties de pêche, activités de pêche effectuées sans navire, etc.).
- Mettre en œuvre, le cas échéant, des plans de gestion des pêches qui fixent des règles spécifiques visant notamment à garantir un accès préférentiel aux pêches artisanales durables et à faible impact le long de la bande côtière.
- La CGPM organisera en 2024 une conférence à mi-parcours afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action régional : à ce titre, la France doit élaborer en 2022 son plan d'action national, et mettre en œuvre les actions nécessaires.

Dans ce contexte, La DPMA sollicite Ifremer afin de produire un panorama des différents métiers pratiqués en Méditerranée y compris en Corse (GSA7 et GSA8), à l'exclusion des chalutiers via des fiches de synthèse par métier (voir objet de la saisine pour plus de détail). Dans le cas où les données disponibles ne permettraient pas de répondre aux différents points listés par la saisine, la DPMA sollicite l'IFREMER pour l'éclairer sur les collectes de données complémentaires nécessaires pour améliorer la connaissance sur l'activité des petits métiers.

**La réponse à cette saisine est réalisée en deux parties. La première, soumise en juin 2022, a eu pour objectif de créer des fiches ciblant les métiers à l'hameçon.**

**La seconde partie de la saisine concerne les fiches de tous les autres petits métiers.**

**Ces fiches sont pour l'instant à usage interne et doivent être considérées comme un document de travail.**

## Origine et agrégation des données exploitées pour les fiches

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre du « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) de l'Ifremer, qui constitue le réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. Ce projet s'inscrit dans la mission de service d'intérêt public de l'Ifremer consistant à « connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ».

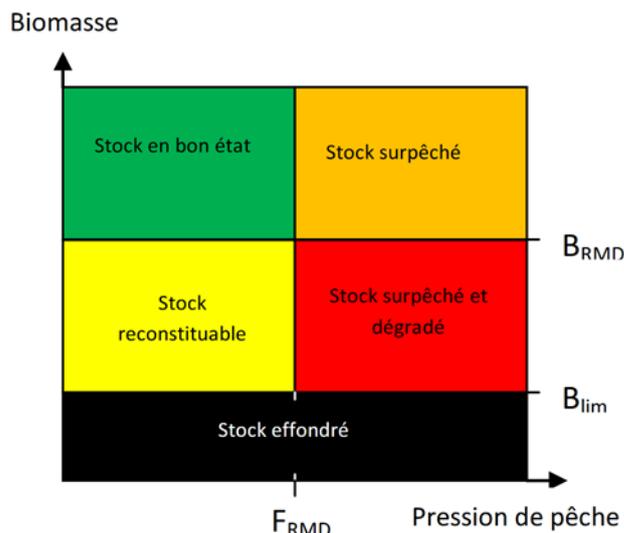
Ce type de synthèse est réalisé grâce à la mise en place d'une méthodologie standard de suivi des activités des navires, et à l'existence depuis 2001 d'un réseau d'observateurs Ifremer complété par des partenaires sous-traitants. Les indicateurs présentés portent sur la flotte de pêche en 2020

: ils synthétisent ainsi l'ensemble des données 2020 des navires inscrits au fichier « Flotte de Pêche Communautaire » (FPC) et présents sur les quartiers maritimes de la façade Méditerranée.

[Source de données \(information reprises dans chaque fiche Métier\)](#)

Le présent document est une restitution globale des données disponibles au sein du SIH sur les navires de pêche français, et en particulier :

- le fichier « Flotte de Pêche Communautaire » (FPC), qui référence l'ensemble des navires de pêche professionnelle de la flotte française et leurs caractéristiques techniques (source : DGAMPA) ; ainsi, si des pêcheurs à pied professionnels sont actifs sur la zone d'étude, mais ne disposent pas d'un navire de pêche inscrit au fichier FPC, alors leur activité ne sera pas restituée dans ce document. Il en est de même pour les navires non-inscrits au fichier FPC.
- les données déclaratives de captures et d'effort de pêche des pêcheurs professionnels, issues des journaux de bord pour les navires de 10 mètres et plus, et des fiches de pêche pour les navires de moins de 10 mètres (source : DGAMPA). A noter toutefois que ces données n'incluent pas les déclarations de thon rouge enregistrées dans la base Sathoro de la DGAMPA (absence de flux vers Harmonie) ;
- les données de ventes des navires de pêche professionnelle, essentiellement constituées des ventes en criée (source : DGAMPA) ;
- les données « Sacrois » correspondent aux données de captures et d'efforts de pêche par navire estimées sur la base d'un algorithme de croisement des données de ventes, des données déclaratives et des données VMS (source : DGAMPA et réalisation technique : Ifremer) ;
- Les données « Obsdeb » correspondent aux données d'échantillonnage des marées au débarquement des navires de moins de 12 mètres. Elles ont été collectées sur la façade Méditerranée continentale jusqu'en 2018 inclus pour pallier au flux déclaratif incomplet, et permettent d'estimer par échantillonnage les efforts et captures (source : DPMA et réalisation technique : Ifremer). Le suivi a été arrêté à partir de 2019 du fait de l'amélioration du flux déclaratif.
- les données d'enquêtes « Activité » réalisées chaque année par le réseau des observateurs du SIH pour l'ensemble des navires inscrits au fichier FPC. Ces enquêtes visent à reconstituer le calendrier d'activité mensuel des navires, à partir du flux déclaratif quand il existe, et au moyen d'enquêtes directes auprès des armateurs de ces navires et de leurs représentants professionnels. Chaque mois, ce calendrier précise si le navire a été actif à la pêche, et si oui, les différents métiers pratiqués. Par « métier », on entend la mise en œuvre d'un engin de pêche afin de capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée (source : Ifremer - DPMA).
- Les données sur l'état des stocks exploités (bon état, reconstituable, surpêche, surpêché et dégradé, effondré). La classification repose à la fois sur le niveau d'exploitation (F) de chaque stock et son niveau de biomasse de reproducteur (B) au regard des seuils de référence compatibles avec l'objectif de rendement maximal durable, respectivement FRMD et BRMD ou une approximation de BRMD (Bref). Un stock est considéré en bon état s'il est à la fois non surpêché ( $F \leq FRMD$ ) et s'il présente une biomasse 'non dégradée', c'est à dire supérieure au seuil de référence (Bref). Lorsque la biomasse est inférieure à une biomasse dite 'limite' (Blim), le stock est considéré effondré, quel que soit le niveau d'exploitation. Le tableau ci-dessous apporte plus de précision sur la classification retenue :



Pour plus de détails, voir <https://archimer.ifremer.fr/doc/00773/88470/>

## Remarques sur les séries de données de production et effort

Sur la façade Méditerranée continentale, jusqu'en 2018 inclus, les estimations de production sont basées sur le dispositif « Obsdeb » d'échantillonnage des marées au débarquements. Ce dispositif d'acquisition de données a été arrêté à l'issue de l'année 2018 après avoir montré que les données Sacrois étaient suffisantes, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, pour produire des estimations (Boucheron et al., 2017). A partir de 2019, les estimations de captures et d'effort sont donc réalisées sur la base des données Sacrois. Les données ne couvrant toutefois pas toujours la totalité de l'activité de pêche, elles sont extrapolées pour produire des estimations de capture pour l'ensemble de la flottille des moins de 12 mètres (Weiss et al., 2019). En Corse, la source de données Sacrois extrapolée est utilisée pour l'ensemble de la série.

L'utilisation des données Obsdeb jusqu'en 2018 puis des données Sacrois à partir de 2019 peut générer des ruptures de pente dans la série des données de production fournies dans les fiches. Il faut également préciser que les estimations réalisées via les données Obsdeb sont basées sur un échantillonnage relativement faible, et devraient être présentées avec la précision associée, ce qui n'est pas le cas dans les fiches dans un souci de synthèse. Quant aux données Sacrois, il faut rappeler qu'elles sont principalement basées sur les données déclarées par les pêcheurs professionnels, avec tous les biais que cela peut comporter malgré les processus de vérification/validation en amont (erreurs inhérentes aux déclarations, imprécisions, erreurs de saisies ou d'interprétation des déclarations papier, etc.). L'incomplétude de ces déclarations est toutefois en partie prise en compte, puisque ces données sont extrapolées sur la base du suivi exhaustif de l'activité des navires (données d'enquêtes Activité).

Boucheron, S., Weiss, J., Demanèche, S., Berthou, P., 2017. Analyse du flux déclaratif Sacrois sur le périmètre Obsdeb. Etude comparative Sacrois Obsdeb sur la période 2012 à 2015.

Weiss, J., Boucheron, S., Demanèche, S., Berthou, P., 2018. A new approach to estimate landings and fishing effort of small-scale fisheries by reevaluating declarative data from the IFREMER exhaustive activity calendar survey. Application to the French Mediterranean vessels. 9th IFOMC

proceedings p°105-108, <https://ifomcvigo.com/wp-content/uploads/2018/08/proceedings-9th-ifomc.pdf>

## Présentations des fiches

L'agrégation disponible pour les métiers côtiers méditerranéen a été dérivée de la DCF niveau 5 à partir des données SACROIS extrapolées. Seules les fiches pour les métiers présentant un nombre de navire supérieur à 5 ont été produites. De même, seules les espèces composant 90% du total des captures ne sont présentées dans la fiche.

Les fiches ainsi produites sont les suivantes (le nombre de navires de -12m en Méditerranée pour ces métiers sont indiqués entre crochet) :

Les fiches concernant les métiers LLS-DEF, LLS DWS, LLD LPF ont été transmises en juin 2022 et ne sont pas reprises ici.

## Métiers au filet

- **Filets maillants encerclants - Poissons démersaux : Code GNC\_DEF**  
**126 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **779 tonnes**.  
**6 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Pas de commentaires spécifiques.*
- **Filets maillants calés - Poissons démersaux : Code GNS\_DEF**  
**408 navires** en 2020, pour un débarquement annuel **946 tonnes**.  
**25 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Diminution d'1/3 de la flotte depuis 2010 (600 à 400) mais sans tendance à la diminution des débarquements (variables autour de 1000 tonnes).*
- **Filets maillants calés - Grands pélagiques : Code GNS\_LPF**  
**21 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **16 tonnes**.  
**15 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Pas de commentaires spécifiques.*
- **Filets maillants calés - Petits pélagiques: Code GNS\_SPF**  
**14 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **42 tonnes**.  
**6 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Les débarquements de ce métier sont en nette croissance depuis 2016, et ce malgré une diminution du nombre de navires le pratiquant à partir de 2018. Depuis 2016, débarquements annuels de maquereaux significatifs au troisième trimestre, et en hausse année après année.*
- **Trémails et filets maillants combinés - Poissons démersaux : Code GTN\_DEF**

**51 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **203 tonnes**.

**17 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Nette augmentation des débarquements sur les 3 dernières années malgré une forte diminution du nombre de navires pratiquant ce métier sur la même période. Nous observons pour 2020 un pic de débarquement de dorades et de mulets, suivi d'un retour à la normale en 2021 (non représenté dans cette étude).*

- **Trémails et filets maillants combinés - Grands pélagiques : Code GTN\_LPF**

**22 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **25 tonnes**.

**7 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Pas de commentaires spécifiques.*

- **Trémails - Céphalopodes : Code GTR\_CEP**

**181 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **188 tonnes**.

**21 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Pas de commentaires spécifiques.*

- **Trémails - Crustacés : Code GTR\_CRU**

**190 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **123 tonnes**.

**21 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*La part des crustacés dans les débarquements est minoritaire. Productions 4 fois plus fortes en 2015-2016 par rapport aux autres années.*

- **Trémails - Poissons démersaux : Code GTR\_DEF**

**601 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **1190 tonnes**.

**34 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Métier le plus important en termes de volume débarqué et de nombre de navires impliqués, Production doublée entre 2010 et 2020, malgré stabilité de la flotte.*

- **Trémails - Mollusques : Code GTR\_MOL**

**38 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **39 tonnes**.

**5 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Pas de commentaires spécifiques.*

## Autres métiers

- **Plongée - Espèces démersales : DIV\_DES**

**103 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **228 tonnes**.

**2 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Concerne quasi exclusivement les oursins.*

- **Plongée - Mollusques : Code DIV\_MOL**  
**24 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **277 tonnes**.  
**1 espèce** en moyenne constitue 90 % du débarquement.  
*Concerne quasi exclusivement les moules, métier en diminution depuis 2010.*
- **Plongée - Poissons démersaux : Code DIV\_DEF**  
**5 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **6 tonnes**.  
**9 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Diminution progressive des débarquements de 2011 à 2018 et hausse brusque en 2019 et 2020.*
- **Dragues - Mollusques : Code DRB\_MOL**  
**18 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **174 tonnes**.  
**3 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Nombre de navires en diminution depuis 2010, les volumes débarqués sont assez fluctuants. Les moules n'apparaissent qu'une année sur 4 ou 5 et sont l'espèce majoritaire ces années là.*
- **Dragues - Espèces démersales : Code DRB\_DES**  
**5 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **2 tonnes**.  
**1 espèce** en moyenne constitue 90 % du débarquement.  
*Pas de commentaires spécifiques.*
- **Nasses et pièges - Céphalopodes : Code FPO\_CEP**  
**136 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **490 tonnes**.  
**3 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*La flotte de navire pratiquants ce métier a doublé depuis 2010, de même que la production, avec près de 800 tonnes débarquées en 2018.*
- **Nasses et pièges - Poissons à nageoires : Code FPO\_FIF**  
**11 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **6 tonnes**.  
**2 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Pas de commentaires spécifiques.*
- **Nasses et pièges - Mollusques : Code FPO\_MOL**  
**47 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **186 tonnes**.  
**2 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

Concerne essentiellement la nasse-ceinture avec un pic de production en 2013 à près de 400 tonnes, suivi d'une diminution constante des débarquements. Part croissante de « autres espèces » de 0,04 T en 2018 à 17 T en 2020.

- **Nasses et pièces - Crustacés : Code FPO\_CRU**

**10 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **4 tonnes**.

**10 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Débarquements exceptionnels de saupes en 2020 (1 t) sinon cette espèce est absente. Cible principale : la langouste. A noter un effondrement du nombre de navires entre 2013 et 2014 (de 63 à 15 navires) et une production diminuée de moitié.*

- **Barrages, parcs, bordiques, etc - Poissons démersaux : Code FWR\_DEF**

**25 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **66 tonnes**.

**7 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Effondrement des débarquements en 2019 par rapport à 2015-2018.*

- **Verveux - Poissons catadromes : Code FYK\_CAT**

**157 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **624 tonnes**.

**2 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Concerne essentiellement l'anguille, pêche importante et assez constante. Diminution du nombre de navires qui s'amorce depuis 2017.*

- **Verveux - Poissons démersaux: Code FYK\_DEF**

**50 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **156 tonnes**.

**8 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Pas de commentaires spécifiques.*

- **Lignes à main et lignes à cannes - Céphalopodes : Code LHP\_CEP**

**21 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **3 tonnes**.

**4 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Pas de commentaires spécifiques.*

- **Lignes à main et lignes à cannes - Poissons à nageoires : Code LHP\_FIF**

**19 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **13 tonnes**.

**10 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*Production croissante malgré une flottille stable.*

- **Lignes à main et lignes à cannes - Grands pélagiques : Code LHP\_LPF**

**48 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **87 tonnes**.

**13 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.

*A noter que cette fiche ne reflète pas la réalité pour les données liées au thon rouge. En effet, les déclarations de thon rouge sont enregistrées dans la base Sathoro de la DGAMPA, dont le SIH de l'Ifremer n'est pas destinataire. Les données de thon rouge ne sont donc pas prises en compte dans le jeu de données Sacrois.*

- **Filets soulevés - Poissons démersaux : Code LN\_DEF**  
**11 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **22 tonnes**.  
**6 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Pas de commentaires spécifiques.*
- **Filets soulevés - Petits pélagiques : Code LN\_SPF**  
**6 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **0.4 tonnes**.  
**1 espèce** en moyenne constitue 90 % du débarquement.  
*Pas de commentaires spécifiques.*
- **Sennes coulissantes - Poissons démersaux : Code PS\_DEF**  
**17 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **35 tonnes**.  
**12 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Pas de commentaires spécifiques.*
- **Sennes coulissantes - Petits pélagiques : Code PS\_SPF**  
**12 navires** en 2020, pour un débarquement annuel de **189 tonnes**.  
**4 espèces** en moyenne constituent 90 % du débarquement.  
*Concerne essentiellement la sardine.*